



XBRL DANS LE CONTEXTE FRANÇAIS



Michel LESOURD

Diplômé d'expertise comptable
Directeur adjoint du Centre d'Etudes
et de Conception
Conseil supérieur de l'Ordre
des experts-comptables
Vice-Chairman du TBG12
(comptabilité et audit) de l'UN/CEFACT

L'évolution de l'informatique et des réseaux influence la façon dont l'information est recueillie, calculée et communiquée. Avec l'arrivée du métalangage Xbrl, beaucoup d'entreprises et de cabinets d'expertise comptable ou de conseil se posent la question de la place que devrait occuper ce métalangage dans le monde actuel français. Cet article vise d'une part, à cadrer les différentes actions françaises et internationales et, d'autre part, à positionner les différentes initiatives déjà prises ou encore à prendre dans l'intérêt du tissu économique français.

Dans le domaine du reporting financier, la France a mis en place des téléprocédures qui permettent, à partir des entreprises ou des cabinets d'expertise comptable, de procéder aux différents reportings des informations financières, comptables, sociales et économiques.

L'ensemble des acteurs économiques, Ordre des experts-comptables, sociétés de services, organismes de gestion agréés et pouvoirs publics, se sont associés pour réaliser progressivement ces téléprocédures d'abord sur des réseaux privés, ensuite sur Internet. Ainsi, applications comptables, PGI⁽¹⁾, ASP⁽²⁾, portails, bases de données, réseaux, ont été adaptés pour tenir compte de cette mutation technique

qui permet d'éliminer toutes formes de saisies ou de resaisies d'information, de faciliter les relations directes d'ordinateur à ordinateur et ce, en toute indépendance de la plate-forme système, et d'engendrer des gains de temps donc de coûts. Toute cette mise en place a pu voir jour à l'aide d'un métalangage appelé EDIFACT, lequel dépend des instances internationales de normalisation et non de l'Ordre des experts-comptables. Cette solution avait été adoptée pour éviter des modifications intempestives des spécifications et assurer les investissements à long terme. C'était en 1992. A la suite de l'évolution des techniques, notamment l'arrivée en force du réseau Internet et de son langage associé XML, l'ONU a fait progresser son métalangage EDIFACT (sans pour autant l'abandonner) vers le métalangage ebXML. Les deux vivent en parallèle et cohabiteront sans doute encore longtemps, au bénéfice des entreprises. Les sociétés informatiques ne sont pas pressées de remplacer le premier par le second selon le sain principe qu'on ne change pas "une équipe qui gagne". Après tout, doit-on réinvestir sur des chaînes qui fonctionnent superbement bien ! Souvenons-nous de ce langage COBOL condamné *urbi et orbi*, il y a une quarantaine d'années, et toujours opérationnel aujourd'hui.

Résumé de l'article

Les experts-comptables sont à la source des informations financières. Ce sont eux qui les élaborent et qui sont à même de les commenter. Lorsqu'ils sont mandatés par leurs clients, ils peuvent les communiquer au marché des informations financières. Mais tout ceci ne vaut que par la qualité de leurs outils. Les applications peuvent-elles supporter les nouvelles normes ou les nouveaux standards ? Comment intégrer Xbrl dans les démarches de l'expert-comptable ? Comment harmoniser ces nouveaux concepts avec toutes les applications existantes en matière de télétransmission ? Cet article apporte un éclairage sur les réalisations françaises et l'intégration des nouveaux concepts ? Il essaie de clarifier la situation française compte tenu de son avance technologique.

Le métalangage XBRL, qui est un standard⁽³⁾ en devenir et non une norme, vient donc se surajouter à cette démarche de normalisation internationale attachée au commerce électronique et à la facilitation de communication interentreprises, intersectorielle, transnationale et internationale. Mais il serait vain de l'écarter *a priori* et donc il faut le prendre en considération, même si, ultérieurement, ebXML et XBRL pourraient être amenés à se rejoindre.

EDI ou EFI, de quoi parle-t-on ?

Souvent dans le langage courant, on mélange allégrement, quelquefois avec arrière-pensée, les concepts d'EDI et d'EFI, en confondant même EDIFACT et EDI comme si on confondait langue et parole. De quoi parle-t-on ? L'EDI ou Echange de données informatisé et EFI ou Echange de formulaires informatisé sont deux concepts qui répondent à des besoins totalement différents. Du côté de l'EDI, on envoie en nombre des déclarations et l'absence d'intervention humaine toujours lourde en coût est privilégiée. De l'autre, celui de l'EFI, on avantage une intervention personnalisée où la part humaine est obligatoirement importante.

Prenons pour exemple la déclaration électronique de TVA. Le cabinet d'expertise comptable dispose de deux solutions. Soit il envoie un ensemble de déclarations à partir de son cabinet, et alors il aura tout intérêt à procéder par EDI (le gain de temps est évident) et à prendre la solution TéléTVA-EDI. Soit il envoie une seule déclaration parce que le collaborateur se trouve sur place chez le client, et alors la solution TéléTVA-EFI s'impose. Un même cabinet peut donc être amené à combiner les deux solu-

1. *Progiciel de gestion intégré.*
2. *Application Service Provider.*
3. *Voir les définitions. Il ne faut pas confondre standard et norme. Les anglophones n'ayant qu'un seul mot, de nombreuses traductions entretiennent cette confusion.*



tions suivant la situation de sa clientèle et des accords passés.

Confondre EDIFACT et EDI est un abus de langage. Tous les langages, ebXML, XBRL ou EDIFACT, peuvent être invariablement utilisés en mode EDI ou EFI : tout dépend des scénarios mis en place et des objectifs à atteindre.

Parlons du langage EDIFACT

Dès la fin des années 1960, des entreprises novatrices ont commencé à échanger en réseau des commandes et des factures. A la fin des années 1970, suite à l'informatisation des organisations, des réflexions ont commencé sur les moyens d'éviter la resaisie des informations entre partenaires (vendeurs, acheteurs, banques, administrations) en échangeant des cartes perforées d'abord, des bandes magnétiques ensuite. Rapidement les progrès des télécommunications en matière de télétransmission de données ont réorienté la démarche.

Des consortiums sectoriels se sont créés pour définir des formats de messages : automobile, distribution, assurances, etc.

Sous l'égide des Nations-Unies, plus particulièrement du groupe WP4 de la Commission Economique pour l'Europe des Nations-Unies, une organisation, l'UN/EDI, a été créée afin de développer une norme commune EDIFACT pour favoriser le commerce international à travers une syntaxe et des messages communs. La première version d'EDIFACT a vu le jour en 1987.

Le métalangage EDIFACT s'est d'abord limité à la définition des messages (et par extension la sémantique des éléments créés par le vocabulaire), et leurs règles d'utilisation (*MIG – Message Implementation Guidelines* ou, en français, *GUM – Guide d'Utilisation de Messages*). Aujourd'hui, avec ebXML, non seulement les messages sont définis mais également le contexte dans lequel ils seront utilisés : qui envoie, qui reçoit, quelle sécurité, quelle signature, quel délai de conservation, etc.

L'EDIFACT comptable est le fruit d'une réflexion menée par l'Ordre des experts-

comptables à la suite d'une initiative de la DGI concernant le transfert des déclarations fiscales (TDFC), et ensuite reprise par un groupe de travail constitué en collaboration avec le cabinet d'audit KPMG. L'association EDIFICAS a très vite été créée avec la collaboration des sociétés de services afin de mener à son terme cette initiative au profit des cabinets d'expertise comptable et des sociétés de services.

Ensuite, le déploiement sur le terrain s'est fait par l'intermédiaire des INFOTRANS (une association par région) relayées récemment par des portails dont le portail jedeclare.com lancé par l'Ordre des experts-comptables au profit des cabinets.

Le choix du langage EDIFACT, seul disponible à cette époque, était important parce qu'il permettait d'asseoir les investissements sur des normes internationales, donc stables, avec pour effet secondaire d'insérer dans le milieu des affaires nationales, européennes et internationales les concepts comptables jusque-là absents.

Ce langage est également utilisé par les entreprises dans le cadre de l'intégration fiscale groupe depuis qu'elles sont obligées de faire leurs déclarations fiscales par EDI-TDFC.

Le reporting fiscal électronique est donc largement consacré.

Le langage ebXML, évolution logique du langage EDIFACT

A la fin des années 1990, EDIFACT, normalisé par l'UN/CEFACT dans le cadre de

Abstract

XBRL is a new metalanguage providing an unequivocal description of financial information of which financial statements make a big part. XBRL challenges other former languages having the same objective, such as EDIFACT, a language in use for many years mainly in France for electronic transfer of tax and social data towards official offices of governmental administration. The article explains why XBRL could do better and how it can supplement the existing languages in the French context where there are strong ties between enterprises, accounting and auditing firms, and governmental administrations.

l'ISO, était utilisée avec un succès croissant. L'organisation UN/CEFACT, à travers deux réunions plénières par an, définissait de nouvelles versions des messages.

Les échanges de message EDI avec le métalangage EDIFACT, qu'on appelle maintenant EDI traditionnel ou EDI conventionnel, se faisaient sans problèmes et de nombreux projets ont vu le jour, notamment initiés par les administrations. La France a largement développé ses projets en ce domaine dans les secteurs de la distribution, du transport, de l'automobile, etc., et bien entendu dans les domaines fiscal et social.

L'explosion d'Internet, permettant une connectivité globale et continue, et le développement d'une syntaxe d'échange commune, XML, supportée par l'ensemble de l'industrie a déclenché des réflexions et, comme précédemment, des consortiums sectoriels se sont créés pour définir des messages XML, utilisant Internet comme moyen d'échange.

L'UN/CEFACT et OASIS⁽⁴⁾, un consortium privé américain développant des spécifications d'utilisation de XML dans différents domaines, ont joint leurs efforts et leurs expériences dans une initiative, appelée ebXML. Ce travail commun, prévu initialement pour 18 mois, avait pour vocation de développer une méthodologie et une infrastructure communes afin de créer une solution globale d'échanges électroniques, avec un accès nettement facilité pour les PME jusque là peu enclines à se frotter à EDIFACT.

Le cadre général ebXML a été créé : OASIS est responsable de l'infrastructure technique (langage de description de processus, infrastructure d'annuaire des informations, protocoles d'échange, sécurité) tandis que l'UN/CEFACT définit les processus d'affaires, avec sa méthodologie basée sur un langage de modélisation desdits processus et les messages. Ceci s'illustre aujourd'hui par la création d'un message Ecritures comptables par l'UN/CEFACT, et son transport dans une enveloppe sécurisée par OASIS.

Des parties du cadre ebXML ont été normalisées par l'ISO, sous la forme de *Technical Standards* ISO 15000, et le nommage et la description des données se réfère totalement à la norme ISO 11179-1 à 11179-6.

Au niveau international, la communauté comptable, sous l'impulsion de l'Ordre

4. Organization for the Advancement of Structured Information Standards.





des experts-comptables, a ouvert un groupe de travail permanent appelé "TBG12 Accounting and Auditing" qui prend en compte dans son programme de travail les étapes suivantes :

- intégration du jeton comptable⁽⁵⁾ ebXML dans la chaîne commerciale depuis la commande jusqu'au règlement en passant par la facturation,
- création des messages comptables ebXML suivants : écriture comptable, grand-livre, balance, reporting, plan de comptes, etc.,
- maintenance des messages actuels EDIFACT utilisés en comptabilité et pour le reporting fiscal.

Afin d'étendre au maximum l'intercomme l'intra-opérabilité, l'UN-CEFACT considère comme essentiel le fait que les différents secteurs d'activités prennent en compte maintenant les concepts comptables dans leurs propres analyses

conceptuelles alors qu'ils n'y figuraient pas antérieurement dans le monde EDIFACT.

La place de XBRL dans le monde des métalangages

XBRL est né de la réflexion d'un comptable, Charles Hoffman qui a réalisé l'intérêt d'utiliser XML pour le reporting financier.

5. Il faut apparenter le jeton comptable au papillon comptable collé sur les factures pour procéder à l'imputation comptable.

6. American Institute of Certified Public Accountants.

7. American National Standards Institute.

Charles Hoffman présente ses idées à l'association des comptables américains - AICPA⁽⁶⁾ - en septembre 1998. Un groupe de travail est créé en 1999 pour travailler sur le XFRML (*eXtensible Financial Reporting Markup Language*). Les premiers membres de ce groupe sont : Deloitte & Touche, e-Content, Ernst & Young, Free EDGAR, Great Plains, KPMG et Microsoft.

Le consortium **XBRL.org** qui deviendra **XBRL International Inc.** est créé et la première version de la spécification est publiée en juin 2000, renommée XBRL pour dénoter sa vocation à formaliser tout type de reporting.

La version 2.0 est publiée en décembre 2001 et la version 2.1 actuelle en décembre 2003.

Ce langage est complètement développé en marge des normes internationales ISO, ANSI⁽⁷⁾, CEFACT-ONU, etc. Ceci n'est

QUELQUES DEFINITIONS

ebXML : abréviation de l'anglais *Electronic Business using eXtensible Markup Language* signifiant *commerce électronique utilisant XML* ; suite normalisée de spécifications informatiques produites conjointement par UN-CEFACT et OASIS, basée sur le langage XML utilisable pour le commerce électronique. L'objectif est de fournir une infrastructure globale, ouverte, fondée sur XML, permettant d'assurer les échanges électroniques professionnels (EEP ou B2B en anglais) de manière interopérable.

EDIFACT (*Échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport*) : standard ONU décrivant des modalités techniques pour l'échange de données informatisé (EDI) dans différents secteurs industriels et commerciaux. L'ISO a adopté le métalangage EDIFACT par la norme ISO 9735.

EDIFICAS : association regroupant des professionnels de la comptabilité et de l'informatique dont l'objectif est de réaliser des travaux techniques de normalisation pour le compte de ses membres.

ISO (*International Standards Organization*) : organisation composée de représentants d'organisations nationales de normalisation de 161 pays, en charge de la normalisation internationale, destinée aux organisations industrielles et économiques de tout type, aux gouvernements, aux instances de réglementation, aux dirigeants de l'économie, aux professionnels de l'évaluation de la conformité, aux fournisseurs et acheteurs de produits et de services, dans les secteurs tant publics que privés.

Métalangage : formalisme conçu pour décrire rigoureusement un langage. Si le langage XML est décrit par une grammaire, la description de la grammaire, le vocabulaire reconnu par les dictionnaires ebXML ou XBRL, est le métalangage à partir duquel sont dérivés les messages tels que bon de commande, facture, ordre de paiement, écriture comptable, états financiers, etc.

NGCSF : nomenclature réunissant plusieurs ensembles homogènes de données comptables, sociales et fiscales, liés entre eux par une logique.

Norme : ensemble de règles fonctionnelles ou de prescriptions techniques relatives à des produits, à des activités ou à leurs résultats, établies par consensus de spécialistes et consignées dans un document produit par un organisme, national ou international, reconnu dans le domaine de la normalisation. Les organismes ISO au niveau international, CEN-CENELEC en Europe et AFNOR en France, sont quelques exemples d'organismes les plus connus en normalisation.

Standard : ensemble de règles et de prescriptions techniques établies par et pour une entreprise, en dehors des organismes de normalisation, et qui servent à fixer les caractéristiques permettant de définir un élément matériel ou de construction utilisé pour un projet donné.

Téléprocédure : procédure administrative effectuée à distance permettant un gain de temps, de déplacement ou de productivité, et basée sur un processus standard dans un environnement sécurisé.

UNCEFACT (*United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business*) : groupe de travail de la Commission des Nations-Unies pour l'Europe (UNECE) chargé de favoriser le commerce électronique mondial en facilitant les communications entre ses acteurs. Dans ce cadre, elle met en place un certain nombre de normes informatiques en s'appuyant sur les modèles ebXML et les messages normalisés EDIFACT ou ebXML.

XBRL : standard fondé sur XML pour définir seulement de l'information financière. C'est également le nom d'un consortium international sans but lucratif (*XBRL International Incorporated*) constitué de régulateurs et de vendeurs de logiciels.

XML : langage informatique de balisage générique. Son objectif initial est de faciliter l'échange automatisé de contenus entre systèmes d'informations hétérogènes.



pas nouveau, puisque les normes comptables sont créées et diffusées en marge également de l'appareil normatif international. Au passage, on a tordu un peu les recommandations du W3C⁽⁸⁾ (l'agence de contrôle des développements Internet) et, tant qu'à faire, on snobe aussi OASIS et UBL⁽⁹⁾, des organismes internationaux d'origine américaine.

Ce langage a donc fait table rase de l'héritage EDI déclaré "mort" *urbi et orbi*. Ce petit air a déjà été entendu avec le langage COBOL des *Golden Sixties* voire avec les langages de 3^e génération : *celui qui méconnaît le passé est souvent condamné à le revivre*.

Un langage ne crée pas un concept

L'approche qui a été adoptée par la France, dès 1989, consiste à s'appuyer sur une base de données qui a pour objet de réunir en amont les informations de l'entreprise, agrégées ou non, issues des applications informatiques (comptabilité, paie, achats, ventes, etc.), dans le but de créer en aval une série de nomenclatures attachées à chaque fois à un rôle spécifique : Direction générale des impôts avec nomenclature fiscale, Greffe des tribunaux de commerce avec nomenclature comptes annuels, Siège avec nomenclature reporting interne, etc. Voir figure 1.

Tout ou partie de cette nomenclature lexicale⁽¹⁰⁾ peut être envoyé par une autorité publique ou privée ou téléchargé par un demandeur indépendamment du contenu des informations.

Les informations elles-mêmes, issues du contexte ci-dessus, sont structurées et

transmises ou téléchargées à l'aide d'un schéma⁽¹¹⁾ Xml appelé *instance*⁽¹²⁾ dans le monde Xbrl (et Xml) ou *message* dans le monde ebXml.

Cette approche permet à l'entreprise ou au cabinet de répondre à trois scénarios possibles :

1. le reporting s'inscrit dans un cadre national et donc fait référence à une nomenclature "nationale" ; c'est le cas des comptes annuels qui doivent répondre au Règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n° 99-03 du 29 avril 1999 ; dans ce cas, l'analyste financier télécharge une fois et une seule la nomenclature générale sur le site du CRC et télécharge ensuite les reportings des entreprises pour réaliser son travail d'analyse ;
2. l'entreprise réalise une communication financière ; dans ce cas, elle met à la disposition de l'analyste financier à la fois les comptes annuels, la nomenclature qui leur est attachée et d'autres éléments connexes comme la façon de calculer les agrégats d'un état ;
3. un destinataire demande à recevoir un reporting réglementaire particulier (c'est le cas des déclarations fiscales et du reporting interne groupe) ; l'entreprise télécharge chez le destinataire la nomenclature souhaitée et les éléments connexes ; elle établit ensuite son reporting puis l'envoi au destinataire.

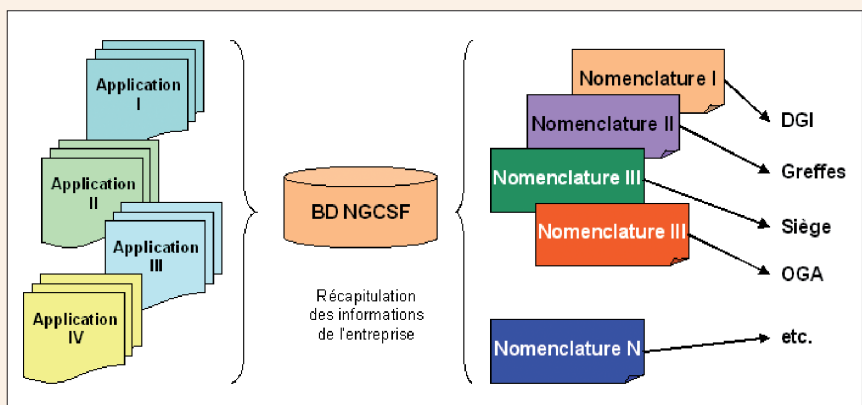
L'approche conceptuelle est totalement développée dans l'ouvrage TIC-CR⁽¹³⁾ disponible à l'Ordre des experts-comptables. Elle est simplement citée ici pour rappeler que **l'utilisation d'un langage ne crée pas un concept**. Ce serait plutôt le contraire.

Lorsqu'un besoin est recensé, on commence par l'analyser complètement. On

procède alors à des analyses conceptuelles, et à la rencontre de l'ensemble des acteurs économiques impliqués pour tenir compte des contraintes d'ordre politique, organisationnel ou technique. C'est alors que se dégage une solution qui requiert obligatoirement la conjonction de plusieurs facteurs : informatique, organisation, formation, procédures de transition, etc. De là, on s'aperçoit que le seul choix d'un langage informatique est insuffisant pour couvrir l'ensemble du besoin. Il est seulement nécessaire pour accompagner une solution. C'est la raison pour laquelle on peut aujourd'hui utiliser complètement les méta-langages EDIFACT et ebXML parce qu'ils débouchent sur des solutions complètes. Ce n'est hélas pas encore le cas du méta-langage XBRL qui souffre, compte tenu de ses ambitions, d'absences de quelques standards pour parfaire la méthode⁽¹⁴⁾.

La nomenclature lexicale, appelée taxonomie à l'étranger et NGCSF⁽¹⁵⁾ en France, est utilisable indifféremment dans le cadre d'échanges EDIFACT, ebXML ou XBRL.

Figure 1 : une base de données (BD) pour réunir les informations de l'entreprise



8. World Wide Web Consortium.
9. Universal Business Language.
10. L'avantage des pays qui ont un Plan de comptes national par rapport aux autres, c'est qu'une fois la nomenclature au niveau national fixée, elle s'applique à toutes les entreprises. Ce n'est pas le cas des autres pays qui doivent, à chaque fois, reconstruire une nomenclature à partir du plan de comptes attaché à chaque entreprise.
11. Les schémas XML expriment des vocabulaires communs et permettent aux machines d'exécuter des règles humaines. Un schéma permet de définir la structure, le contenu et la grammaire des documents XML.
12. Le terme français instance est la reprise littérale du terme anglo-saxon instance dont la traduction française est exemple. L'utilisation du terme instance en France est un abus de langage qui prête à confusion.
13. TIC-CR : Technologie d'Information et de Communication en Comptabilité et Reporting, Métamodèle conceptuel, Robert Lemense et Michel Lesourd, ECM, 2000, p. 39 (disponible à l'adresse : <http://csoec-front1.heb.fr.colt.net/boutique/achat/zoom.php?id=218>).
14. C'est le cas notamment du transfert des modalités de calcul des états, de l'absence de structuration des instances, etc.
15. Nomenclature générale, comptable, sociale et fiscale.





L'absence d'outils pour exploiter les informations

Avec les premières expérimentations de XBRL et de ebXML, les utilisateurs se sont très vite aperçus de l'absence d'outils pour exploiter les informations.

C'était déjà le cas avec le langage EDIFACT. Il y a une quinzaine d'années, une proposition avait été faite au secteur bancaire de recevoir des comptes annuels plutôt que des liasses fiscales, les comptes annuels étant plus riches d'informations. Le secteur bancaire a décliné cette offre au prétexte, justifié d'ailleurs, que les outils qu'ils utilisaient étaient attachés au profil des liasses fiscales. Il ne souhaitait pas, par ailleurs, faire évoluer leurs logiciels pour recueillir et analyser des informations plus complètes. La porte se refermait et ce au détriment des entreprises qui pouvaient voir là une ouverture de discussion plus professionnelle.

Aujourd'hui, on retrouve un phénomène à peu près identique. La profession comptable et les entreprises n'ont pas d'outils pour accueillir des informations/reportings afin de les analyser et de créer le cas échéant d'autres états XBRL et ebXML. Pour le moment, les expérimentations sont réalisées avec un tableur, mais est-ce la solution ?

Il faudrait donc, avant de lancer une initiative d'envergure, sans doute utile aux cabinets et aux entreprises, que l'ensemble de la chaîne d'information soit également traité et l'ensemble des sociétés de services impliquées largement parce que ce sont elles qui fourniront les logiciels adéquats. Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Cette situation est pénalisante et démotivatrice. Elle facilite par contre l'attentisme, ce qui va à l'encontre de l'objectif recherché.

Le déploiement de XBRL en France

"Avant ... il n'existait rien" a toujours été un vecteur de communication largement exploité par les milieux informatiques. XBRL a bien profité de ce vecteur qui se vérifie dans beaucoup de pays mais curieusement assez difficilement en France pour les raisons citées ci-dessus. Toutefois, ne nous leurrions pas, XBRL s'imposera d'une façon ou d'une autre,

à plus ou moins long terme⁽¹⁶⁾. Mais la question est de savoir comment en France. L'Ordre des experts-comptables, en relation avec ses partenaires informatiques et les autorités publiques ou parapubliques, doit d'une part, continuer le service actuel très performant dans le monde fiscal, social ou financier, et, d'autre part, ouvrir des portes sur les évolutions futures.

Bien entendu, on entend beaucoup parler de certains organismes nationaux et internationaux qui soutiennent l'initiative américaine XBRL : l'IASB à Londres, l'Accounting Standards Commission (ASC) et le Securities Exchange Commission (SEC) aux Etats-Unis, la Nationaal Bank van België (NBB) et la Commission des normes comptables (CNC) en Belgique, la Commission bancaire en France, etc. Ce sont des soutiens mais jamais des préconisations obligatoires de la part des organismes régulateurs. En Belgique, la question est un peu différente puisque dans le cadre de la collecte des informations financières, la NBB joue le même rôle que le portail jedecclare.com et la DGI. Il faut dire, à la défense des métalangages EDIFACT ou ebXML, qu'aucune initiative n'a été prise pour rallier des organismes régulateurs, l'essentiel du temps étant consacré aux développements des normes⁽¹⁷⁾.

A l'étude des arguments avancés pour la défense de l'initiative XBRL, on s'aperçoit très rapidement que ce sont strictement les mêmes que ceux qui ont permis de développer les téléprocédures en

1992. Il n'y a donc pas de nouveauté ni d'idée révolutionnaire dans ce qui est appelé "concept révolutionnaire et sans précédent".

Pour revenir sur l'initiative française qui a été largement critiquée comme étant rétrograde, y compris par la presse informatique et certains hauts fonctionnaires qui abordent le sujet sans en avoir la connaissance précise, d'une manière générale, l'Ordre a toujours proposé aux cabinets, quelle que soit leur taille, des solutions pragmatiques et peu coûteuses de manière à les faire accepter par les sociétés informatiques au service de la profession comptable⁽¹⁸⁾ et que l'ensemble de la profession comptable puisse avancer d'un commun accord. C'est ce qu'elle a fait avec les téléprocédures DUCS, EDI-TDFC et EDI-TVA et la mise en place du portail jedecclare.com. C'est ce que l'Ordre continuera de faire puisque les métalangages EDIFACT et ebXML se prêtent volontiers à la consolidation et au reporting financier⁽¹⁹⁾. Jamais l'Ordre ne s'est appuyé sur un effet de mode ; seule la question de marché et de progrès de la profession, au profit de l'ensemble de la profession, a été un réflexe constant.

L'Ordre a préféré une démarche souple qui passe par la mise au point d'une base de données standardisée (voir ci-dessus). Ce sera ensuite aux sociétés de services et aux utilisateurs des différents métalangages EDIFACT, ebXML et XBRL de venir s'approvisionner en informations à partir de cette base unique. Chaque partenaire pourra ainsi développer son propre marché sans pour autant bousculer les circuits opérationnels existants. D'ailleurs, sur ce sujet, il n'y aurait, dans l'immédiat, aucune justification à changer de métalangage, l'élémentaire règle du ROI⁽²⁰⁾ ramenant constamment les pieds sur terre.

Pour les auditeurs et réviseurs, un autre avantage se profile : l'audit de cette base de données NGCSF et le contrôle de l'interface qui l'alimente à partir des logiciels de comptabilité et de paye, donnera l'assurance d'une meilleure qualité de production et de diffusion des informations et de leur uniformité dans le cadre de la communication financière à l'initiative des sociétés. Ici, un nouveau marché sera à développer.

Quant à parler de révolution, il faudra encore attendre...

Michel LESOURD

16. Il faut garder à l'esprit le fait que certaines initiatives américaines pleines de bon sens comme le Webtrust, sorte de certification des sites marchands Web, ont coûté beaucoup d'argent en France et sont tombées à l'eau. L'histoire de l'informatique est pleine de cadavres de ce genre sous prétexte de nouveauté ou de révolution : APL, Pascal, etc.

17. L'AMF ne souhaite pas imposer de nouvelles contraintes aux entreprises françaises. Par contre, elle se félicite que des normes et standards émergent pour faciliter la communication des informations.

18. Cela a été très difficile en 1992 de faire basculer les partenaires informatiques vers plus de collaboration avec l'Ordre des experts-comptables.

19. S'il n'a pu être développé, c'est uniquement parce qu'aucune demande n'avait été formulée en ce sens.

20. Return on Investment.